



GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 07 juin 2018
N° 299

Statut des locaux professionnels :
Gérald DARMANIN réaffirme sa volonté de réformer le régime fiscal actuel

Contrairement aux informations diffusées ce jour par Le Figaro, et conformément aux engagements pris lors des débats de la loi de finances pour 2018, le Gouvernement clarifiera dès cet été la réglementation concernant la qualification industrielle ou commerciale des locaux professionnels. De plus, une première série de mesures législatives sera présentée au Parlement dans le cadre de la prochaine loi de finances pour encadrer et préciser davantage le régime applicable et mieux accompagner les entreprises.

Un groupe de travail a été mis en place début février pour élaborer ces propositions. Ouvert aux représentants des entreprises et des associations nationales des collectivités locales, ce groupe de travail technique a permis de faire un état des lieux des difficultés rencontrées par certaines entreprises (artisanales, agricoles, logistiques, etc.) à la suite de contrôles requalifiant leurs locaux professionnels en locaux industriels, entraînant des ressauts d'impositions en matière de taxes foncières et de cotisations foncières des entreprises.

Des propositions pour une réforme plus en profondeur de ce régime ont été formulées et doivent faire l'objet d'une évaluation plus complète. Le groupe poursuivra ses travaux afin de les instruire.

L'ensemble de ces propositions sera présenté dans le rapport qui sera remis au Parlement d'ici le 1^{er} juillet prochain.

Des instructions ont par ailleurs été données aux services fiscaux pour qu'ils fassent preuve du plus grand discernement dans le cadre de leurs contrôles en attendant que le nouveau cadre législatif soit défini.

Contact presse :

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 03 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr



Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux



[Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir d'emails de notre part](#)